Comptes-rendus d'activités SNNL 2018

8)- 18 juillet 2018 Marie-Mouchon

Soleil, 24°.
14 participants, guide Pierre Hanse.
Le circuit se situe dans les carrés IFBL. H64324 et H64342.

En 2016, nous visitions les étangs des Cresses, à proximité de la réserve naturelle de Marie-Mouchon. Nous avions eu un petit aperçu de cette réserve, ce qui nous incitait à y revenir ; c'est aujourd'hui chose faite.



C'est un beau groupe qui se réunit autour de Pierre Hanse pour écouter ses propos sur ce site qu'il affectionne particulièrement.

Pour la situation géologique, voir le compte-rendu n°8 de 2016.
Rappelons simplement que nous sommes sur schistes famenniens.

Voici la description de la réserve reprise sur le site « biodiversité wallonie » :
« Le site de Marie-Mouchon est localisé sur la bordure méridionale du Condroz, non loin du commencement de la Famenne et à quelques kilomètres à peine de la ville de Ciney. Ce terrain communal, partiellement classé en réserve naturelle domaniale, est constitué d'un vallon occupé par d'anciennes prairies de fauche et, sur les versants, par un petit bois feuillu et des fruticées entrecoupées de clairières et d'anciens traits de chasse. Une gestion de restauration et d'entretien y est menée depuis 1998: fauche des prairies, élargissement des zones ouvertes et pâturage par des bovins rustiques. On y observe une grande variété d'habitats, dont certains ont un intérêt particulier en raison de leur rareté, comme la prairie humide oligotrophe à scorsonère (*Scorzonera humilis*) et orchis à larges feuilles (*Dactylorhiza majalis*) et le bas-marais à violette des marais (*Viola palustris*). Une prairie de fauche située

sur le plateau héberge une plante parasite rare, l'orobanche du trèfle (*Orobanche minor*). Le site accueille une faune précieuse regroupant nombre d'éléments sensibles, notamment parmi les Lépidoptères rhopalocères dont on recense pas moins de 47 espèces différentes, une diversité devenue exceptionnelle en Condroz ».

http://biodiversite.wallonie.be/fr/1712-marie-mouchon.html?IDD=251660135&IDC=1881

Après avoir dépassé la première mare observée en 2016 à la même période, nous nous avançons dans le vallon.



Dans le versant, nous observons *Polygonatum verticillatum* (le Sceau de Salomon à feuilles verticillées), espèce acidiphile plutôt rare dans le Mosan, mais assez commune en Ardenne.

Nous abordons une prairie de fauche. Pierre nous demande de faire un relevé sur un carré permanent de 16m². A priori, nous nous trouvons sur une prairie humide oligotrophe à scorsonère (*Scorsonera humilis*) et orchis à larges feuilles (*Dactylorhiza majalis*). Nous ne verrons pas la première, une astéracée qui fleurit en mai-juin, mais bien la seconde, hors du carré. La liste des 32 espèces notées se trouve en annexe, ci-dessous.

Pour être complet, il faut couvrir une saison entière d'observations. Le résultat ici obtenu est donc incomplet. Comme le site est pâturé depuis 1998, l'évolution naturelle est à suivre. Mais, va-t-elle dans le bon sens ? Le suivi des carrés, d'année en année, décrit cette évolution et permet de faire le point sur la méthode de gestion choisie.

La biodiversité ne se mesure pas qu'à une liste, mais aussi à la répartition et au nombre de plantes de la même espèce sur un site.

Retenons également que le nombre d'espèces différentes n'est pas un critère suffisant pour évaluer la qualité d'un site. Certains biotopes ne comprennent qu'un nombre limité d'espèces et sont pourtant remarquables par leur nature particulière et leur rareté. Ainsi, certains plans d'eau ou falaises.

Le relevé phytosociologique reprend cette notion de répartition grâce au calcul de deux paramètres :
1-L'abondance : le nombre total d'individus de chaque espèce dans l'échantillon total.
2-La dominance : l'aire occupée (en utilisant le recouvrement) par une espèce dans un peuplement, par unité de surface.

Nous avons appliqué le coefficient d'abondance-dominance à notre relevé.
Jean Leurquin a rédigé un synopsis des végétations de Belgique et des régions limitrophes en 2007. Vous trouverez, en annexe ci-dessous deux pages extraites de cet ouvrage).

Le choix d'un de ces 5 chiffres n'est pas aussi évident qu'il n'y paraît. En effet, le feuillage d'une plante peut se superposer à un autre. Ainsi, pris individuellement, le total peut facilement dépasser 100%. Alors, faut-il considérer la projection au sol des espèces dominantes (donc les plus élevées) ou prendre en compte l'ensemble du volume occupé ?

Dans cette liste, nous trouvons des plantes essentiellement exigeantes en eau, mais pas seulement. Mésophiles, ubiquistes se partagent aussi l'espace : *Agrimonia procera, Festuca rubra, Galium mollugo, Holcus lanatus, Prunella vulgaris, Rumex acetosa*. La plupart sont acidiphiles et les exigences trophiques sont variables. Elles se retrouvent dans les prairies, les espaces herbacés ouverts. Nous pouvons estimer que nous sommes en présence d'une riche prairie de fauche, sans rien pouvoir avancer quant à la qualité de la gestion, faute d'éléments complets sur l'évolution.



Nous poursuivons la visite du site dans se parties moins humides en abordant le versant du vallon.

Les observations floristiques vont bon train. Trois d'entre nous recherchent les différentes galles. Le relevé de 29 espèces est transmis au Conservateur.



Dasineura crataegi (*Crataegus monogyna*, feuilles apicales)

En voici une, fréquente, que nous pouvons repérer facilement.

En poursuivant la montée, Pierre nous montre *Ornithogalum pyrenaicum* (Ornithogale des Pyrénées). On la nomme aussi « asperge des bois » parce que ses jeunes pousses peuvent être consommées comme les asperges. Nous ne la verrons qu'en fruits.



Voici à quoi ressemble une botte d'aspergettes, prête à être dégustée. Ne vous étonnez pas de découvrir son nouveau nom dans la Flore de France : *Loncomelos pyrenaicum*.

Nous terminons la montée vers la route en traversant un pré dont la banalité de la végétation met en relief la richesse du site que nous venons de visiter.



Remontée dans la chaleur



Attente dans la chaleur… de la récompense bien méritée

Liste des phanérogames reprise dans les commentaires sur la flore du SGIB 1712 datée de 2007. Nous en avons observé une bonne partie. D'autres ont été notées en plus : *Achillea ptarmica, Agrostis canina, Agrostis capillaris, Arctium lappa, Calamagrostis epijeios, Campanula rotundifolia, Centaurea cyanus, Centaurium erythraea, Cynosurus cristatus, Epilobium ciliatum, Epilobium parviflorum, Hypericum dubium, Hypericum maculatum, Juncus tenuis, Lapsana communis, Luzula multiflora, Mentha arvensis, Myosotis nemorosa, Persicaria hydropiper, Picris hieracioides, Pimpinella saxifraga, Polygonatum multiflorum, Polygonatum verticillatum, Prunus padus, Rumex conglomeratus, Rumex obtusifolius, Rumex sanguineus, Solidago virgaurea, Stachys officinalis, Typha*

André Smoos.

André SMOOS

0032473614750 Mobile
003281441046 Domicile
andre.smoos@skynet.be

Rue de la Chapelle Lessire, 63
B-5020 Malonne (Namur)
Belgique

Annexe : relevé du carré de 16m² :

Achillea ptarmica	+
Agrimonia procera	+
Agrostis canina	+
Angelica sylvestris	+
Calystegia sepium	+
Carex hirta	+
Carex nigra	1
Carex pallescens	+
Carex panicea	+
Cirsium palustre	+
Colchicum autumnale	+
Epilobium palustre	+
Epilobium parviflorum	+
Festuca rubra	+
Filipendula ulmaria	+
Galium mollugo	+
Galium palustre	1
Holcus lanatus	3
Juncus acutiflorus	1
Juncus conglomeratus	2
Juncus effusus	+
Lotus pedunculatus	2
Luzula multiflora	1
Lychnis flos-cuculi	+
Lycopus europaeus	+
Myosotis scorpioides	1
Prunella vulgaris	+
Rumex acetosa	+
Scirpus sylvaticus	5
Succisa pratensis	+
Valeriana repens	+
Viola palustris	+

Annexe 2: **Notions de Phytosociologie sigmatiste.**

Les relevés de la végétation.

-Surface du relevé: aspect homogène de la végétation

-Le relevé ne devra pas couvrir 2 milieux différents:
 -une pelouse et la lisière du bois annexe;
 -une prairie et le bord d'une rivière;
 -une zone sèche et une zone humide d'une même prairie,...

-La surface à relever n'est pas nécessairement une forme géométrique régulière (carré,rectangle,...)

-L'aire de la surface relevée doit être **minimale**,au-delà de laquelle le nombre d'espèces rencontrées n'augmente pratiquement plus.

-Cette aire ne peut pas être fixée **à priori** au début du relevé mais au contraire lorsque celui-ci est achevé.

-Recouvrement de la végétation:

Recouvrement exprimé en % de la surface du relevé (projection orthogonale de la végétation sur le sol).

Pour les formations boisées,on relève les espèces par strates (arborescente (A),arbustive (a),herbacée (h)) en notant le recouvrement et la hauteur de chacune d'elles.

-Ordres de grandeur d'aire minimale:

-végétation cryptogamique,épiphytique,saxicole ou terricole:200 à 1000cm^2

-végétation aquatique flottante à lentilles d'eau: 100cm^2

-prairies,mégaphorbiaies,roselières: 16 à 25m^2

-landes: 100 à 200m^2

-forêts: 300 à 800m^2

I. L'étape analytique

-Coefficients d'abondance-dominance ou de quantité

		Valeur moyenne de recouvrement
5:	recouvrement de l'espèce > 75% de la surface relevée	87,5%
4:	- compris entre 50% et 75%	62,5%
3:	- - 25% et 50%	37,5%
2:	- - 5% et 25%	15%
1:	- < 5%,peu abondant	2,5%
+:	- ,très peu abondant	0,1%

r: espèce très rare

i: espèce représentée par un individu unique

-Degré de vitalité:

Symbole placé en exposant du coefficient de quantité choisi.

°:vitalité réduite:espèce ne fleurissant pas ou fleurissant mal.Ex: 2°

°°:espèce restant à l'état de plantule.Ex: 3°°

!:vitalité forte par rapport à un individu moyen de l'espèce.Ex:4(!)

-Degré de développement:

Symbole placé entre parenthèses,derrière le coefficient de quantité.

pl:l'espèce est représentée par des plantules.Ex: 3(pl.)

juv:l'espèce est représentée par des individus très jeunes.

fl: la plante fleurit

fr: la plante porte des fruits.

-Coefficients de sociabilité:

Un coefficient de sociabilité peut accompagner le coefficient de quantité. Ce coefficient,peu utilisé actuellement,exprime la façon dont les individus d'une espèce sont groupés.

5:la plante forme des grands peuplements recouvrant la plus grande partie de la surface.

4:la plante forme de grandes colonies.

3:la plante croît en petits peuplements serrés ou forme des coussinets denses.

2:les tiges sont groupées en une touffe.

1:la plante croît en tiges isolées,dispersées sur la surface relevée.

N.B. Dans les tableaux phytosociologiques,pour une espèce donnée,on associe les deux coefficients: celui d'abondance-dominance suivi du coefficient de sociabilité. Ex: 1.2

Actuellement,on a tendance à utiliser uniquement le coefficient d'abondance-dominance. Ex: 1